

Défibrillateur FRED PA 1 de formation - Schiller

Référence : G3580043

SCHILLER

The Art of Diagnostics



DESCRIPTION :

Défibrillateur de formation Fred PA-1 Trainer idéal pour l'entraînement à la défibrillation cardiaque. Conçu exclusivement pour la formation, il vous permettra de simuler le processus de réanimation à travers 3 scénarios différents.

SCHILLER
The Art of Diagnostics



SCHILLER
The Art of Diagnostics



SCHILLER
The Art of Diagnostics



INFORMATION PRODUIT

Ce défibrillateur de formation Fred PA-1 Trainer est le défibrillateur idéal pour vous former à la défibrillation cardiaque.

Conçu exclusivement pour la formation, il vous permettra de **simuler le processus de réanimation à travers 3 scénarios différents** :

- **chocs toujours recommandés**
- **chocs jamais recommandés**
- **chocs recommandés suivi de chocs non recommandés**

Les électrodes amovibles permettent à la personne en formation de **s'exercer à la pose des électrodes sur le torse**.

Vous pouvez utiliser ce défibrillateur de formation sur tout type de mannequin RCP.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

A l'aide de la carte SD fournie, le formateur pourra configurer les paramètres suivants :

- **Mode automatique ou semi-automatique**
- Le protocole de réanimation
- Le type de patient
- Le scénario (3 disponibles)
- La durée de la phase RCP
- La fréquence du métronome
- Message délivré en début de la phase RCP

Vous pourrez configurer la carte SD via <http://config.defi.training/>

Le défibrillateur de formation FRED PA-1 est livré avec :

- 1 carte SD avec scénario choc recommandé suivi de chocs non recommandés
- 1 jeu d'électrodes de formation
- 1 câble pour électrodes de formation
- 4 piles 1.5 V

Dimensions : 308 x 255 x 92 mm

**Ce que dit la loi *Décret du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes***

Suite au [décret du 19 décembre 2018 sur les DAE](#), les défibrillateurs automatisés externes sont **obligatoires** pour les établissements recevant du public suivants :

- Les ERP de **catégories 1 à 4**,
- Les ERP de **catégorie 5** suivants : structures d'accueil pour personnes âgées, structures d'accueil pour personnes handicapées, établissements de soins, gares, hôtels-restaurants d'altitude, refuges de montagne, établissements sportifs clos et couverts et salles polyvalentes sportives.

Suivant la catégorie de l'ERP, la date d'application de cette nouvelle obligation n'est pas la même :

- **1er janvier 2020** pour les ERP de catégories 1 à 3,
- **1er janvier 2021** pour les ERP de catégorie 4,
- **1er janvier 2022** pour les ERP de catégorie 5.

Notre page dédiée vous renseigne sur [vos obligations concernant les défibrillateurs automatisés externes](#).

**Par Courrier**

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL

**Par Téléphone**

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

**Par Fax**

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7

**Par Internet**

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com